



★ Assurer les besoins de demain

**ARIANNE PHOSPHATE INC.
ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS
PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSÉS LES 30 SEPTEMBRE 2024
ET 2023**

(EN DOLLARS CANADIENS)

LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UN
EXAMEN PAR LES AUDITEURS EXTERNES.



ARIANNE PHOSPHATE INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN DOLLARS CANADIENS)

	AU 30 SEPTEMBRE 2024 (NON AUDITÉ)	AU 31 DÉCEMBRE 2023 (AUDITÉ)
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF COURANT		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 431 429	3 245 503
Débiteurs et autres actifs courants	139 467	191 908
Taxes de vente à recevoir	27 969	40 252
Frais de transaction différés (Note 8)	93 053	-
Crédits d'impôt miniers à recevoir	-	14 000
	1 691 918	3 491 663
ACTIF NON COURANT		
Crédits d'impôt miniers à recevoir	-	10 000
Immeuble de placement – Pourvoirie	190 907	193 761
Actifs au titre du droit d'utilisation	100 151	120 091
Immobilisations corporelles (Note 3)	63 043 731	62 980 840
TOTAL DE L'ACTIF	65 026 707	66 796 355
PASSIF		
PASSIF COURANT		
Créditeurs et charges à payer	321 548	248 258
Obligations locatives	22 756	24 656
Ligne de crédit et dérivés incorporés (Note 4)	1 905 668	1 839 478
	2 249 972	2 112 392
PASSIF NON COURANT		
Ligne de crédit et dérivés incorporés (Note 4)	27 034 500	22 294 770
Passif locatif	90 390	107 418
Impôts différés sur le résultat	3 707 506	3 712 021
TOTAL DU PASSIF	33 082 368	28 226 601
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	92 256 963	90 615 110
Bons de souscription (Note 6)	8 416 000	8 624 673
Surplus d'apport	18 393 941	17 944 673
Déficit	(87 122 565)	(78 614 702)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	31 944 339	38 569 754
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	65 026 707	66 796 355

ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT (NOTE 8)

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

(s) *Siva J. Pillay*, Administrateur

(s) *Marco Gagnon*, Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES DU RÉSULTAT GLOBAL

POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

(NON AUDITÉ)

(EN DOLLARS CANADIENS, À L'EXCEPTION DU NOMBRE D' ACTIONS)

	PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024	PÉRIODE DE TROIS MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2023	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2023
	\$	\$	\$	\$
CHARGES				
Salaires et charges sociales	189 176	167 985	558 347	497 919
Rémunération à base d'actions (Note 6)	78 758	104 652	240 595	301 937
Honoraires professionnels et de consultants	31 989	43 962	126 146	161 585
Honoraires de gestion	-	6 250	-	22 875
Inscription et registrariat	25 548	25 584	77 022	81 756
Frais d'assemblée annuelle	3 148	-	33 601	38 648
Communications et relation avec les investisseurs	58 524	64 313	164 654	179 393
Promotion, frais de représentation et déplacements	10 757	28 457	50 297	93 709
Projets d'application directe et étude de pré faisabilité	19 290	16 252	657 018	46 007
Assurances	17 672	18 401	51 395	55 154
Loyer et frais de bureau	15 124	16 685	53 272	50 052
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs au titre du droit d'utilisation	5 443	21 621	25 393	65 703
Frais bancaires	(311)	905	1 198	3 240
Subvention gouvernementale	-	(585)	-	(1 702)
PERTE D'EXPLOITATION	455 118	514 482	2 038 938	1 596 276
AUTRES CHARGES (PRODUITS)				
Frais financiers (Note 5)	2 284 988	2 046 010	6 384 913	4 038 667
Perte sur le taux de change	458	309	983	2 720
Produit de la vente d'une redevance sur le lithium (Note 5)	-	(2 000)	-	(2 352 000)
Perte nette de l'immeuble de placement – Pourvoirie	40 909	13 690	76 726	68 560
PERTE AVANT IMPÔTS	2 781 473	2 572 491	8 501 560	3 354 223
Charge (recouvrement) d'impôts différés	1 023	(68 844)	(4 515)	(170 529)
PERTE NETTE ET RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE	2 782 496	2 503 647	8 497 045	3 183 694
PERTE PAR ACTION DE BASE ET DILUÉE	0,01	0,01	0,04	0,02
NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS EN CIRCULATION	202 890 210	196 809 271	200 848 435	194 065 518

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

(NON AUDITÉ)

(EN DOLLARS CANADIENS, À L'EXCEPTION DU NOMBRE D' ACTIONS)

	CAPITAL SOCIAL	CAPITAL SOCIAL	BONS DE SOUSCRIPTION	SURPLUS D'APPORT	DÉFICIT	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Actions ordinaires	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2024	196 809 271	90 615 110	8 624 673	17 944 673	(78 614 702)	38 569 754
Résultat net et global	-	-	-	-	(8 497 045)	(8 497 045)
Rémunération à base d'actions (Note 6)	-	-	-	240 595	-	240 595
Bons de souscription expirés (Note 6)	-	-	(208 673)	208 673	-	-
Conversion de dette (Note 4)	6 080 939	1 641 853	-	-	-	1 641 853
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(10 818)	(10 818)
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2024	202 890 210	92 256 963	8 416 000	18 393 941	(87 122 565)	31 944 339
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2023	190 187 348	88 143 286	9 555 564	16 681 648	(77 849 010)	36 531 488
Résultat net et global	-	-	-	-	(3 183 694)	(3 183 694)
Rémunération à base d'actions	-	-	-	301 937	-	301 937
Bons de souscription prolongés	-	-	56 157	-	(56 157)	-
Bons de souscription exercés	2 615 832	640 879	(117 712)	-	-	523 166
Bons de souscription expirés	-	-	(869 336)	869 336	-	-
Options d'achat d'actions exercées	106 667	37 210	-	(13 811)	-	23 399
Conversion de dette	3 899 424	1 793 735	-	-	-	1 793 735
Frais d'émission d'actions	-	-	-	-	(10 958)	(10 958)
SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2023	196 809 271	90 615 110	8 624 673	17 839 110	(81 099 819)	35 979 074

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTÉRIMAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR LES PÉRIODES DE NEUF MOIS CLOSES LES 30 SEPTEMBRE 2024 ET 2023

(NON AUDITÉ)

(EN DOLLARS CANADIENS)

	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2023
	\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette de la période	(8 497 045)	(3 183 694)
Ajustements pour :		
Rémunération à base d'actions	240 595	301 937
Amortissement – Immeuble de placement - Pourvoirie	15 499	14 616
Amortissement – Immobilisations corporelles et actifs au titre du droit d'utilisation	25 393	65 703
Frais financiers	6 455 484	4 160 764
Produit de la vente d'une redevance sur le lithium	-	(2 350 000)
Subventions hors trésorerie	-	(3 404)
Recouvrement d'impôts différés	(4 515)	(170 529)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs et autres actifs courants	52 441	25 955
Taxes de vente à recevoir	12 283	4 774
Créditeurs et charges à payer	(24 174)	35 700
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(1 724 039)	(1 098 178)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produit de la vente d'une redevance sur le lithium	-	2 350 000
Produits tirés des crédits miniers	19 486	-
Acquisition d'immobilisations corporelles - Pourvoirie	(12 645)	(2 280)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(59 418)	(215 645)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(52 578)	2 132 075
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Frais d'émission d'actions	(10 818)	(10 958)
Remboursement des obligations locatives et des prêts	(26 639)	(53 489)
Remboursement de la ligne de crédit	-	(1 000 000)
Exercice d'options d'achat d'actions	-	23 399
Exercice de bons de souscription	-	523 167
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(37 457)	(517 881)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 814 074)	516 016
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, DÉBUT DE PÉRIODE	3 245 503	3 254 878
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, FIN DE PÉRIODE	1 431 429	3 770 894
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE		
Intérêts reçus	79 489	108 525
Intérêts payés	7 711	13 265
Acquisition d'immobilisations corporelles non payées	50 550	50 045

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires consolidés.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(EN DOLLARS CANADIENS)

1. STATUTS CONSTITUTIFS, NATURE DES ACTIVITÉS ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Arianne Phosphate inc. (la « Société »), a été constituée sous le régime de la Partie IA de la Loi sur les compagnies (Québec) et a été continuée sous le régime de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) (« LSAQ »). La Société se spécialise dans le développement de sa propriété minière de phosphate située au Lac à Paul, Québec, Canada. La société dispose d'un rapport technique conforme à la norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales ainsi que pour une étude de faisabilité sur la propriété du Lac à Paul. En octobre 2018, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de la propriété du Lac à Paul ont été établies et, par conséquent, la phase de développement de la propriété du Lac à Paul a débuté.

Les actions de la Société sont inscrites à la Bourse de croissance TSX (symbole DAN), à la Bourse de Francfort (symbole JE9N) et sur le marché OTCQX (OTCQX) (symbole DRRSF). Le siège social de la Société est situé au 901, boulevard Talbot, bureau 302, Chicoutimi, Québec, Canada G7H 6N7.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les titres des propriétés minières dans lesquelles la Société détient une participation conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante de prospection de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété de la Société. Le titre de propriété peut être assujéti à des accords antérieurs non enregistrés et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation.

Au 30 septembre 2024, la Société avait un fonds de roulement négatif de 558 054 \$, qui comprenait des liquidités de 1 431 429 \$. La direction de la Société estime qu'elle dispose de fonds suffisants pour maintenir l'état de ses obligations actuelles et maintenir ses propriétés en règle, pour payer ses frais généraux et administratifs courants et pour faire face à ses passifs, obligations et engagements existants au-delà des 12 mois suivants à mesure qu'ils arrivent à échéance. Pour évaluer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée, la direction tient compte de toutes les informations disponibles sur l'avenir. Afin de poursuivre les opérations futures de la Société et de financer ses dépenses de développement, la Société devra périodiquement lever des fonds supplémentaires, qui peuvent être complétés de plusieurs façons, y compris, mais sans s'y limiter, l'émission de nouvelles actions, le financement par emprunt ou l'obtention de capitaux auprès de potentiels partenaires. Bien que la direction ait réussi à obtenir du financement dans le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ou que ces sources de financement ou initiatives seront disponibles pour la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions qui sont acceptables pour la Société. (Note 8)

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (Normes IFRS de comptabilité) applicables à l'établissement des états financiers intermédiaires, y compris la Norme comptable internationale (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, qui ont été préparés conformément aux IFRS. Les conventions comptables suivies dans les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés sont conformes à celles appliquées dans les états financiers consolidés annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le Conseil d'administration a approuvé ces états financiers intermédiaires consolidés résumés le 19 novembre 2024.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(EN DOLLARS CANADIENS)

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	ÉQUIPEMENT ET OUTILLAGE	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE	ÉQUIPEMENT ROULANT	TERRAINS	BIENS MINIER EN DÉVELOPPEMENT	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
AU 31 DÉCEMBRE 2022	294 032	15 381	11 980	37 635	1 096 415	61 520 501	62 975 944
Acquisition	-	4 292	4 837	-	-	163 994	173 123
Décomptabilisation d'actifs	(294 032)	-	-	-	-	-	(294 032)
Crédit d'impôt renversé	-	-	-	-	-	170 529	170 529
AU 31 DÉCEMBRE 2023	-	19 673	16 817	37 635	1 096 415	61 855 024	63 025 564
Acquisition	-	2 070	-	-	-	61 759	63 829
Crédit d'impôt renversé	-	-	-	-	-	4 515	4 515
AU 30 SEPTEMBRE 2024	-	21 743	16 817	37 635	1 096 415	61 921 298	63 093 908
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
AU 31 DÉCEMBRE 2022	256 059	13 109	10 153	13 163	-	-	292 484
Amortissement	29 403	1 019	2 576	4 704	-	-	37 702
Décomptabilisation d'actifs	(285 462)	-	-	-	-	-	(285 462)
AU 31 DÉCEMBRE 2023	-	14 128	12 729	17 867	-	-	44 724
Amortissement	-	1 010	907	3 528	-	-	5 453
AU 30 SEPTEMBRE 2024	-	15 146	13 636	21 395	-	-	50 177
VALEUR NETTE COMPTABLE							
AU 31 DÉCEMBRE 2023	-	5 545	4 088	19 768	1 096 415	61 855 024	62 980 840
AU 30 SEPTEMBRE 2024	-	6 597	3 181	16 240	1 096 415	61 921 298	63 043 731

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(EN DOLLARS CANADIENS)

4. LIGNE DE CRÉDIT

La Société détient des lignes de crédit non renouvelables auprès de Mercury Financing Corp. (« le Prêteur ») qui ont été obtenues pour financer le développement du projet Lac à Paul. En date du 12 mai 2016, les lignes étaient entièrement utilisées. Le Prêteur détient une sûreté de premier rang sur les claims de la propriété Lac à Paul de la Société, jusqu'à concurrence d'un montant total de 27 millions de dollars. La filiale en propriété exclusive, 9252-5880 Québec Inc., a garanti conjointement et solidairement les marges de crédit. De plus, la Société est assujettie à des restrictions liées à la cession d'actifs et à l'émission d'actions par le biais de financement. Les lignes de crédit combinées ont été prolongées en 2017, 2018, 2020 et 2021.

Le 17 mars 2021, la Société a modifié et prolongé sa marge de crédit jusqu'au 31 mars 2026. Depuis la modification, la marge de crédit porte intérêt à un taux annuel égal à 8 %, tous les intérêts étant capitalisés au montant principal, à payer annuellement en espèces ou en actions ordinaires de la Société en utilisant le prix moyen pondéré en fonction du volume (« VWAP ») des actions de la Société pendant une période de 1 an avant la date de paiement des intérêts. Il a été déterminé que l'option de conversion des intérêts au moyen du VWAP est un dérivé incorporé à séparer du contrat hôte.

Le 31 mars 2021, le Prêteur a également exercé 26 780 000 bons de souscription sur les actions ordinaires de la Société, réduisant ainsi la facilité de crédit de 6 603 948 \$. En conjonction avec la ligne de crédit modifiée, le Prêteur a reçu 32 millions de bons de souscription d'actions non transférables, exerçables au prix de 0,33 \$ par bon de souscription pour une période de 5 ans. Ces bons de souscription sont assujettis à une disposition de « blocage des bons de souscription », ce qui signifie que les intérêts du Prêteur ne peuvent dépasser 19,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société que dans certaines circonstances limitées. Un montant de 8 412 413 \$ a été affecté à la juste valeur des bons de souscription, selon le modèle d'évaluation Black-Scholes. Dans le cadre de cette prolongation, la Société a également payé 47 522 \$ en frais de transaction.

Étant donné que les conditions de la facilité de crédit étendue étaient substantiellement différentes, la modification a été considérée comme une extinction de la ligne de crédit initiale. La différence entre la valeur comptable de la ligne de crédit éteinte et la nouvelle ligne de crédit a été comptabilisée dans l'exercice clos le 31 décembre 2021, dans l'état consolidé du résultat global par un gain de 175 827 \$. La Société a utilisé un taux d'intérêt effectif de 33,7 %.

La Société s'est engagée à lever des fonds supplémentaires d'un montant de 3 millions de dollars avant la date anniversaire de 1 an suivant la clôture de la transaction, et chaque anniversaire par la suite pour les trois années subséquentes, pour un produit brut cumulatif total de 12 millions de dollars. Si la Société ne lève pas de fonds supplémentaires sur une base annuelle et cumulative, la Société émettra au Prêteur 5 millions de bons de souscription non transférables supplémentaires par an lorsqu'un jalon de financement n'a pas été atteint (maximum de 20 millions de bons de souscription non transférables). Chaque bon de souscription pourra être exercé à un prix par action égal au prix du marché à la date à laquelle ces bons de souscription doivent être émis par la Société et expirera à la date d'expiration de la facilité de crédit modifiée. Cette exigence incluse dans le contrat de dette a été déterminée comme étant un dérivé incorporé à séparer du contrat hôte et classée comme un passif parce qu'elle ne répondait pas aux critères fixe pour fixe selon IAS 32.11.

En lien avec la ligne de crédit, en août 2012, la Société a accordé au Prêteur une redevance de 1 \$ par tonne de concentré de phosphate provenant du projet Lac à Paul. Cette redevance peut être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 9 millions de dollars. En juillet 2013, la Société a également

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(EN DOLLARS CANADIENS)

accordé au Prêteur de la marge de crédit une redevance de 0,25 \$ par tonne de concentré de phosphate provenant du projet Lac à Paul qui peut également être rachetée en tout temps au moyen d'un paiement forfaitaire de 2,25 millions de dollars. Ces redevances devront être rachetées par la Société pour le même montant en cas de changement de contrôle lorsqu'au moins 90% des actions émises et en circulation de la Société sont acquises, achetées ou détenues par un tiers, soit par le biais d'une offre publique d'achat ou d'une autre transaction ayant le même résultat. Il a été déterminé que cette clause ne constitue pas un dérivé incorporé en raison de la variable non financière propre à la Société et que, par conséquent, les flux de trésorerie provenant du rachat des frais de production devaient être inclus dans le coût amorti du contrat hôte.

Pour les 4 premières années de la facilité de crédit modifiée, dans le cas où la Société n'a pas remboursé la ligne de crédit en totalité et que le prêteur reste le créancier de la Société en ce qui concerne cette ligne de crédit, la Société accordera au Prêteur des frais de production annuels supplémentaires de 0,25 \$ / tonne, qui peuvent être rachetés par la Société pour 2,25 M \$, pour un maximum de frais de production supplémentaires annuels de 1 \$/tonne (qui peuvent être rachetés par la Société pour un montant total de 9 M\$). Il a été déterminé que cette clause ne constitue pas un dérivé incorporé en raison de la variable non financière propre à la Société et que, par conséquent, les flux de trésorerie provenant du rachat des frais de production devaient être inclus dans le coût amorti du contrat d'accueil. Après le deuxième anniversaire, comme la Société n'avait pas réglé la dette de Mercury, la Société avait accordé des frais de production supplémentaires de 0,25 \$ la tonne. Les frais de production supplémentaires cumulatifs peuvent être rachetés pour 4 500 000 \$. Le 28 mars 2024, la Société a modifié la ligne de crédit pour plafonner les frais de production supplémentaires maximaux et le prix de rachat à 0,75 \$/tonne et 6,75 M\$ respectivement, si la ligne de crédit n'est pas remboursée en totalité avant le 31 mars 2024.

La Société a l'option de rembourser la ligne de crédit avant son échéance sans aucune pénalité. Cela a été considéré comme un dérivé incorporé à séparer du contrat hôte et il a été déterminé que la juste valeur de cette option était nulle.

Le 16 mars 2023, la Société a vendu sa redevance de 1,5 % NSR de la région de la Baie James à Lithium Royalty Corp. pour 2 350 000 \$, ayant un coût nul. Dans le cadre de cette transaction, la Société a accepté de réduire la ligne de crédit au moyen d'un paiement unique en espèces de 1 000 000 \$. Ce montant a été versé en avril 2023. De plus, la Société a renoncé à la réduction des frais de production supplémentaires de ce paiement en capital.

Le 31 mars 2024, la Société a choisi d'émettre 6 080 939 actions ordinaires au prix de 0,3229 \$ par action, au lieu d'espèces, à titre de paiement d'intérêts annuel au Prêteur échéant le 31 mars 2024 (3 899 424 actions ordinaires à un prix de 0,5107 \$ par action au 31 mars 2023). La valeur comptable des intérêts payables et du dérivé incorporé - option de conversion des intérêts a ensuite été transférée capital social.

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(EN DOLLARS CANADIENS)

PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024	DÉRIVÉS INCORPORÉS			TOTAL
	HÔTE	OPTION DE	BONS DE	
		CONVERSION DES INTÉRÊTS	SOUSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRES	
	\$	\$	\$	\$
Solde – Début de période	24 565 877	(456 148)	24 519	24 134 248
Intérêts versés en actions	(1 963 535)	321 682	-	(1 641 853)
Variation de la juste valeur d'un dérivé	-	(8 627)	50 560	41 933
Intérêts capitalisés et désactualisation	6 405 840	-	-	6 405 840
SOLDE – FIN DE PÉRIODE	29 008 182	(143 093)	75 079	28 940 168
Portion courante	1 958 170	(52 502)	-	1 905 668
Portion non-courante	27 050 012	(90 591)	75 079	27 034 500

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023	DÉRIVÉS INCORPORÉS			TOTAL
	HÔTE	OPTION DE	BONS DE	
		CONVERSION DES INTÉRÊTS	SOUSCRIPTION SUPPLÉMENTAIRES	
	\$	\$	\$	\$
Solde – Début de l'exercice	26 073 994	(497 278)	190 434	25 767 150
Intérêts versés en actions	(1 991 436)	197 701	-	(1 793 735)
Variation de la juste valeur d'un dérivé	-	(156 571)	(165 915)	(322 486)
Remboursement de la ligne de crédit	(1 000 000)	-	-	(1 000 000)
Intérêts capitalisés et désactualisation	1 483 319	-	-	1 483 319
SOLDE – FIN D'EXERCICE	24 565 877	(456 148)	24 519	24 134 248
Portion courante	1 963 535	(124 057)	-	1 839 478
Portion non-courante	22 602 342	(332 091)	24 519	22 294 770

5. COÛTS FINANCIERS

	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2024	PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOSE LE 30 SEPTEMBRE 2023
	\$	\$
Frais financiers sur les prêts	-	1 702
Frais financiers sur ligne de crédit	6 405 840	4 212 859
Variation de la juste valeur des dérivés incorporés	41 933	(68 764)
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	7 711	13 265
Revenus d'intérêts	(70 571)	(120 395)
	6 384 913	4 038 667

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(EN DOLLARS CANADIENS)

6. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION ET OPTIONS ACCORDÉS AUX COURTIERS

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

Les options d'achat d'actions octroyées aux administrateurs et aux employés sont acquises sur une base de 33 % chaque année sur une période de trois ans à compter de la date d'attribution et les options aux consultants sont acquises sur une base de 25 % tous les trois mois, à compter de trois mois après la date d'octroi.

Durant la période de neuf mois close le 30 septembre 2024, 650 000 options d'achat d'actions ont été octroyées à un consultant et un membre de la direction en vertu du Régime, à un prix d'exercice moyen pondéré de 0,26 \$ et ayant une juste valeur totale évaluée à 113 104 \$.

Le tableau suivant résume l'information relative aux options d'achat d'actions en circulation en vertu du régime au 30 septembre 2024 :

PRIX D'EXERCICE	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	DURÉE CONTRACTUELLE MOYENNE PONDÉRÉE RESTANTE	OPTIONS EN CIRCULATION AU 30 SEPTEMBRE 2024	OPTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2023
\$	\$	Années		
0,18 – 0,28	0,23	7,44	2 093 000	1 443 000
0,29 – 0,44	0,37	7,77	2 596 667	2 596 667
0,45 – 0,63	0,54	5,50	2 580 000	2 263 333
0,63 – 1,30	0,86	1,14	1 215 000	1 605 000
			8 484 667	8 274 667
		EXERÇABLES	6 473 000	5 834 667

BONS DE SOUSCRIPTION

Le tableau suivant résume l'information relative aux bons de souscription en circulation en vertu du régime au 30 septembre 2024 et au 31 décembre 2023 :

PRIX D'EXERCICE	ÉCHÉANCE	DURÉE CONTRACTUELLE MOYENNE PONDÉRÉE RESTANTE	AU 30 SEPTEMBRE 2024	AU 31 DÉCEMBRE 2023
\$		Années		
0,40	2024-02-13	-	-	850 050
0,75	2024-08-21	-	-	628 228
0,33	2026-03-31	1,50	32 000 000	32 000 000
			32 000 000	33 478 278

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(EN DOLLARS CANADIENS)

7. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société définit la hiérarchie de la juste valeur selon laquelle ses instruments financiers sont évalués comme suit :

Niveau 1 - comprend les prix cotés non ajustés sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;

Niveau 2 - comprend les intrants autres que les prix cotés au niveau 1 qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement ou indirectement ; et

Niveau 3 - comprend des entrées pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Il n'y a pas eu de transfert de niveau hiérarchique au cours des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2024 et 2023.

Les actifs financiers courants et les passifs financiers sont évalués à leur valeur comptable, qui est une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leurs échéances à court terme. Cela comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs et autres actifs courants et les créditeurs et charges à payer et les prêts.

La juste valeur de la ligne de crédit est fondée sur les flux de trésorerie actualisés et n'est pas sensiblement différente de sa valeur comptable parce qu'il n'y a pas eu de changement important dans les hypothèses utilisées pour la détermination de la juste valeur au début. Par conséquent, ses montants en principal se rapprochent de leur juste valeur.

L'option de conversion des intérêts sur dérivés incorporés est classée comme un instrument de niveau 3. Une augmentation ou une diminution du cours prévu et du VWAP prévu utilisé de 10 % entraînerait une variation de la juste valeur au 30 septembre 2024 de 58 000 \$ (142 000 \$ au 31 décembre 2023).

Le dérivé incorporé – bons de souscription supplémentaires est classé comme un instrument de niveau 3. Une augmentation/diminution de 10 % de la volatilité, du cours de l'action, du prix d'exercice et de la probabilité déterminée pour chaque année, les principaux intrants non observables utilisés dans le modèle, entraînerait une variation de la juste valeur au 30 septembre 2024 de 53 000 \$ (7 000 \$ au 31 décembre 2023).

8. ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT

Le 10 octobre 2024, un Investisseur Stratégique a acheté une débenture convertible d'un montant principal d'environ 3,8 millions de dollars, qui vient à échéance dans trois ans et porte intérêt au taux de 9,5 % par année qui sont ajoutés au montant du capital.

L'Investisseur Stratégique a l'option, en tout temps, de convertir (i) le montant principal de la débenture convertible à un prix de 0,35 \$ par action ordinaire et (ii) l'intérêt couru sur celui-ci à un prix par action égal au plus élevé de : (a) \$0,35 et (b) le cours du marché au moment de la conversion des intérêts courus, tel que déterminé en conformité avec les règles de la Bourse de croissance TSX. Lorsque l'Investisseur Stratégique détiendra au moins 3,0 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société (soit par conversion, achat sur le marché libre ou autrement), la Société conclura une convention de droits de l'investisseur avec l'Investisseur Stratégique qui inclura des droits de participation et des droits de

ARIANNE PHOSPHATE INC.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS

(EN DOLLARS CANADIENS)

souscription supplémentaires standards, ainsi qu'un droit de nomination au conseil d'administration.

Le prix de conversion de la débenture convertible est sujet à des ajustements, notamment dans le cas où la Société émet une débenture convertible ou un autre instrument semblable à une dette convertible en actions ordinaires à toute autre personne (autre que l'Investisseur Stratégique ou ses sociétés affiliées) dans le cadre d'une opération qui n'est pas une réorganisation d'actions ordinaires, un placement de droits ou une réorganisation du capital (une « Émission de Débenture à un Tiers ») et que le prix de conversion ou d'exercice effectif (net de tous les frais et commissions associés à une telle souscription) (le « Prix d'Émission de Débenture à un Tiers ») est inférieur au prix de conversion applicable au moment de cette émission, auquel cas, à la clôture de cette Émission de Débenture à un Tiers, (i) le prix de conversion du principal sera automatiquement ajusté à la baisse au plus élevé: a) du Prix d'Émission de Débenture à un Tiers; et b) 0,19 \$, et (ii) le prix de conversion des intérêts courus sera égal au cours du marché au moment où ces montants sont convertis en actions ordinaires, tel que déterminé conformément aux règles de la Bourse de croissance TSX, sous réserve de l'application de la Politique 4.3 – Actions émises en règlement d'une dette de la Bourse de croissance TSX.